

# "La Farandole"

Association Club d'enfants - Les 7 Laux  
Prapoutel  
38190 LES ADRETS  
04 76 08 71 49

## règlement intérieur

L'Association Club d'enfants-halte-garderie "La Farandole" permet l'accueil temporaire ou occasionnel d'enfants de familles en séjour ou de passage sur la station de Prapoutel Les 7 Laux.

Sont également reçus les enfants dont les parents ont une activité professionnelle saisonnière.

Le fonctionnement de la structure est étroitement lié aux activités du site de la station des 7 Laux, uniquement en saison d'hiver. L'ouverture de la structure sera adaptée en fonction des inscriptions préalables, du taux d'occupation des locations meublées et des ouvertures du domaine skiable.

Pas d'ouverture à moins de 4 enfants.

La halte-garderie est un lieu de vie qui ne se veut pas seulement lieu de garde.

Des activités d'éveil sont proposées (lecture, musique, etc...) ainsi que des sorties organisées pour une découverte de la neige.

Le bien-être et la sécurité des enfants sont nos priorités.

## Modalités d'admission des enfants

1° - possibilités d'accueil

25 enfants de 18 mois à 6 ans.

En cas de circonstances exceptionnelles liées à l'ouverture du domaine skiable ou pendant le mois de janvier, la garderie est susceptible d'être fermée par manque d'inscriptions.

Il est important pour les familles de réserver ou de prévenir à l'avance afin que l'accueil des enfants soit organisé.

D'autres modes de garde peuvent être proposés en cas de fermeture (assistantes maternelles, étudiantes).

## 2° - le personnel

La responsable de la halte-garderie assure l'organisation générale de la structure en s'entourant d'un personnel dont le nombre d'adultes est fonction du nombre d'enfants présents.

## 3° - heures d'ouverture

7 jours sur 7, de 9 h 00 à 17 h 00 (accueil possible dès 8 h 45)

## 4° - horaires d'accueil

accueil à la demi-journée – 3 heures	9 h 00/12 h 00 – 14 h 00/17 h 00
sur le temps de midi	12 h 00/14 h 00
accueil à la demi-journée – 5 heures	9 h 00/14 h 00 – 12 h 00/17 h 00
journée complète – 8 heures	9 h 00 à 17 h 00

## 5° - tarification

Les tarifs sont révisés et affichés à chaque nouvelle saison.

Les règlements se font en début de séjour pour la période réservée ou au jour le jour lors de la dépose de l'enfant.

Sont acceptés les paiements en espèces ou par chèque à l'ordre de "La Farandole".

En cas d'absence de l'enfant, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.

## 6° - conditions d'admission

**Une fiche de renseignement** sera complétée par les parents lors de la première visite.

Elle devra être renseignée avec attention :

- nom, prénom et date de naissance de l'enfant
- nom, prénom, adresse et numéro de téléphone des parents
- dates des vaccinations obligatoires (DTP)
- nom, prénom et numéro de téléphone des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

## **Les documents à fournir :**

- le carnet de santé de l'enfant ou une copie de la page vaccinations attestant des vaccinations obligatoires pour l'accueil en collectivité. En cas de non vaccination D.T.P., les parents devront fournir un certificat médical de contre-indication. A défaut l'enfant ne pourra être accepté dans la structure.

Les vaccinations coqueluche, rougeole, hépatite B, pneumocoque, BCG sont fortement conseillées.

- Le numéro du contrat d'assurance responsabilité civile (ou attestation d'assurance de la famille)

Aucun enfant suspect d'être atteint de maladie contagieuse ne peut être reçu à la halte garderie.

Il en est de même pour tout enfant fiévreux.

Aucun traitement médical ne sera donné à l'enfant par le personnel.

Tout problème de santé doit être impérativement signalé.

En cas d'urgence médicale, le poste de secours de la station et/ou le médecin de la station ou le 15 sera immédiatement prévenu et l'enfant transporté au cabinet médical si nécessaire.

## 7° - assurances

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages dont les enfants pourraient être victimes pendant leur accueil.

Les dégâts occasionnés par l'enfant seront garantis par l'assurance responsabilité civile contractée par sa famille.

## **Modalités de fonctionnement**

Pour un déjeuner sur place le repas sera fourni par les parents.

Prévoir un goûter pour les collations de 10 h et 16 h.

Une tenue chaude, adaptée à la neige est nécessaire pour les activités extérieures (combinaison, bottes, gants, etc...).

Des vêtements plus légers sont conseillés pour l'intérieur, ainsi qu'une paire de chaussons ou de chaussettes chaudes.

Les parents sont chargés de fournir les couches et de prévoir du linge de rechange pour les plus jeunes.

Chaque enfant dort selon son rythme, il n'y a pas d'horaire imposé.

Le port de bijoux (gourmettes, chaînes...) est fortement déconseillé. En cas de perte, la halte-garderie ne pourrait être tenue responsable.

Important : ne pas oublier "doudou" et "tétine" compagnons indispensables pour un séjour réussi à la halte-garderie.